

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 4 (1868)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} MARS 1868

4^e année.

N^o 5.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daquet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre (suite). — Les dictées orthographiques. — Procès-verbal de la commission des études à Fribourg. — Correspondances de Genève et du Jura bernois. — Communications du Comité directeur de la Société (composition de la commission de l'exposition scolaire, etc.). — Chronique scolaire.

Coup-d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre

(Suite).

Deux citoyens anglais peuvent encore revendiquer l'honneur d'avoir beaucoup contribué à attirer l'attention publique sur l'instruction populaire et de lui avoir communiqué une grande impulsion. Ces deux hommes sont Robert OWEN et lord BROUGHAM.

A Robert Owen, l'Angleterre et l'Europe entière doivent la fondation des écoles enfantines. Ce fut le 1^{er} de l'an 1816 que s'ouvrit à New-Lanarck, en Ecosse, l'asile fondé par Owen en faveur des

enfants de 2000 ouvriers attachés à l'établissement qu'il avait créé en cet endroit, et qui, dans la pensée de l'auteur, était destiné à commencer la régénération de la société humaine. Un établissement du même genre fut créé plus tard à New-Harmony, en Amérique, lorsque les attaques de l'Eglise épiscopale eurent contraint Owen à renoncer à la réalisation de ses projets socialistes en Angleterre. L'établissement de New-Harmony, composé d'ouvriers vagabonds, a tenu moins longtemps que celui de New-Lanarck. Mais les écoles enfantines ou salles d'asile fondées par Owen se sont répandues dans les trois royaumes et sur tout le continent.

A lord Brougham revient d'abord le mérite d'avoir été l'un des protecteurs les plus ardents de Robert Owen en ce qui concerne ses créations scolaires. Une école infantine ou salle d'asile s'ouvrit sous ses auspices au sein de la capitale des trois royaumes, à Westminster (1819). Lord Brougham est, comme on sait, un des plus grands noms de l'Angleterre. Avocat de premier ordre, puis chancelier d'Angleterre et comme tel chef de la magistrature britannique, orateur éminent du parti Whig au parlement, littérateur, publiciste et savant presque universel, lord Brougham prend encore place dans les annales de sa patrie et de l'humanité par les services rendus à la cause de l'éducation qu'il servit de toutes façons, soit par ses écrits et son éloquence au parlement, soit par l'organisation de sociétés, soit par la propagation d'écrits utiles. La fondation de l'université de Londres est aussi son ouvrage. Elle est de lord Brougham (dont par parenthèse le nom se prononce *Broum* en anglais) cette parole répétée depuis par tous les enthousiastes de l'instruction populaire : « Un jour viendra où ce sera l'instituteur et non le canon qui réglera les destinées de l'Europe ».

Le gouvernement anglais était resté complètement en dehors de l'œuvre de l'instruction populaire. Ce n'est qu'en 1832, qu'entraîné par le courant de l'opinion, le parlement, sur la proposition de lord Althorp, vota 20,000 livres sterling, destinées principalement à la construction de maisons d'écoles. En 1859, un nouveau pas fut fait dans le sens de la coopération de l'Etat à l'extension de l'instruction populaire par la création d'un conseil supérieur de cinq membres, que fut appelé à présider le président du conseil secret, dont les at-

tributions n'avaient, semble-t-il, rien de commun avec le but qu'on se proposait d'atteindre. En revanche, une motion de lord Russel, tendant à rendre l'enseignement obligatoire, fut rejetée par les chambres.

La commission nommée par le gouvernement est en rapport direct avec les trois sociétés qui s'occupent de l'instruction populaire et exerce une surveillance sur les écoles qui reçoivent des subsides de l'Etat par l'entremise de 41 inspecteurs. Le personnel soumis au contrôle de ces inspecteurs s'élève à 16,000. La presse anglaise, au lieu de voir là un effet de la sollicitude éclairée des autorités, a déjà à plusieurs reprises fait entendre des protestations au sujet de la dépendance où cet état de chose met un grand nombre de personnes par rapport au gouvernement. La presse anglaise craint le monopole de l'Etat qu'elle juge incompatible avec la liberté.

Les *Infants-Schools* d'Owen étaient, comme les écoles de Lancastre, ouverts aux enfants de toute confession, y compris les israélites, ce qui les avait fait condamner à la fois et par l'Eglise épiscopale d'Angleterre et par le pape Grégoire XVI. L'Eglise épiscopale ne tarda pas à leur opposer des écoles analogues fondées sur les principes chrétiens.

Les salles d'asile ou écoles enfantines servent comme de classes préparatoires aux écoles populaires proprement dites.

Les écoles populaires en Angleterre se divisent en 4 degrés ou classes appelés *Practising Schools*, *Models Schools*, *Models-mixed Schools*, *Juvenils Schools*.

Les *Practising infants Schools* ou écoles pratiques élémentaires du premier degré, enseignent la Bible, la lecture, l'écriture, le calcul de tête, la numération, la grammaire, la géographie, le chant, les exercices intuitifs, l'histoire naturelle, l'introduction aux arts et métiers. Ces écoles, composées d'enfants des deux sexes, sont sous la direction d'une institutrice qui veille à ce que les enfants arrivent à l'heure et lavés, peignés. Les élèves paient un penny et quand ils savent écrire, 2 pences.

Quand les élèves ont fréquenté quelque temps cette école, ils entrent dans les *Models infant Schools* ou écoles élémentaires modèles qui enseignent les mêmes matières que l'école du premier degré en

y joignant seulement des exercices de dessin et la couture pour les filles.

Les écoles du 3^{me} degré ou *Model mixed Schools* ajoutent au programme des études précédentes l'histoire d'Angleterre, la géographie physique et politique avec le dessin des cartes, le chant à plusieurs voix, la couture pour les filles et l'étude des solides comme préparation à la géométrie.

Les écoles du 4^{me} degré ou écoles *Juveniles* enseignent outre ce qui forme le programme des *practising Schools* : la composition, la comptabilité, l'économie nationale, l'histoire, la géographie physique et politique avec le dessin des cartes, un aperçu général sur les arts et manufactures, le dessin géométrique et à main levée, la perspective, l'algèbre et la géométrie, la couture pour les filles.

Outre les écoles que nous venons d'énumérer, il y a encore des écoles d'un autre genre : Ce sont d'abord les *écoles de paroisses* établies par l'Eglise épiscopale et où à côté de la géographie (dont le point de départ est la paroisse), de l'histoire d'Angleterre, de la botanique, de quelques notions de physiologie et d'anatomie, de la comptabilité, de l'écriture et du calcul, une part importante est faite à l'enseignement religieux (Bible, catéchisme, étude des Passages, des Evangiles et des Epitres).

Une seconde classe d'écoles est formée de celles qui ont conservé le système monitorial de Bell. Elles appartiennent à l'Eglise épiscopale. Viennent en troisième lieu les écoles paroissiales de charité, qui ne se trouvent que dans les grandes villes. On compte encore les *Pauper-Schools*, destinées aux enfants pauvres des paroisses; les *Workhouse Schools*, ouvertes aux enfants dont les parents sont détenus dans les maisons de travail; les *Penals Schools* où l'on cherche à instruire, en les amendant, les jeunes repris de justice, et les *Ragged Schools* ou écoles déguenillées, sur lesquelles l'*Educateur* a publié une notice communiquée par M. Paroz.


Dans les écoles anglaises les salles sont vastes, hautes, calculées pour l'enseignement mutuel, qui demande beaucoup de place. Elles sont entourées de galeries et divisées souvent en plusieurs compartiments que séparent des rideaux ou des cloisons mobiles. Généralement aussi chaque école a sa pelouse ou son préau pour les jeux. Les

leçons sont courtes et ne dépassent pas la demi-heure. Les élèves se meuvent au commandement, exécutent des évolutions en mesure et chantent en chœur. L'école est ouverte le matin de 9 $\frac{1}{4}$ à 12 $\frac{1}{4}$ et l'après-midi de 2 à 4.

Relativement à la méthode suivie dans les écoles populaires de la Grande-Bretagne, on peut dire d'une façon générale que l'influence des procédés de Fröbel prévaut pour l'enseignement tout-à-fait élémentaire et le système de Pestalozzi pour l'enseignement des classes plus avancées. Mais on aurait grand tort de juger de la valeur réelle des écoles anglaises par le programme que nous en avons donné tout à l'heure. L'instruction reçue dans ces établissements est passablement et même quelquefois très superficielle, car L'ÉDUCATION DU PEUPLE DÉPEND ESSENTIELLEMENT DE CELLE DES INSTITUTEURS.

(A suivre.)

A. DAGUET.



Les dictées orthographiques.

(Discours prononcé à la conférence des instituteurs de la Suisse romande à St-Gall.)

THÈSE. — Les dictées soi-disant orthographiques, telles qu'elles sont encore en usage, atteignent-elles dans les langues à écriture non-phonétique (le français et l'anglais) le but que l'on se propose? Si elles ne l'atteignent qu'en partie ou pas du tout, qu'y a-t-il à faire?

Messieurs,

L'instruction donnée à l'école primaire repose encore aujourd'hui en grande partie sur la langue maternelle, et cela à très juste titre. De grands progrès ont été réalisés sans doute sur ce terrain, mais il n'en reste pas moins par-ci par-là des méthodes fâcheuses à écarter, des méthodes improductives ou nuisibles qui sont comme les charges onéreuses d'un héritage que l'on n'est pas encore parvenu à liquider entièrement. Nous comptons dans ce nombre les dictées soi-disant orthographiques dans les langues à écriture non-phonétique, c'est-à-dire dans celles où la forme extérieure n'est point le type exact du son. Nous avons nommé plus spécialement le français et l'anglais. Bien que cette dernière langue ne fasse pas partie de l'enseignement primaire, nous n'hésitons pas à l'indiquer, parce que, comme le français et plus que lui, elle est exposée aux mêmes inconvénients, aux mêmes conséquences.

Si nous parlons de dictées soi-disant orthographiques c'est que bien souvent elles atteignent un but diamétralement opposé à celui qu'on se pro-

pose. Nous en avons fait l'expérience comme inspecteur des écoles primaires et secondaires de la ville de Fribourg (1856-58). Quel est en effet le but qu'on se propose par ces exercices? Ce but est-il réellement atteint? L'on se propose sans doute d'abord de fixer dans l'esprit et la mémoire de l'enfant, la forme extérieure, soit orthographique du mot, écrit correctement selon l'usage établi. Peut-être songe-t-on aussi à étendre quelque peu le domaine des idées, en offrant peu à peu des mots nouveaux et des choses nouvelles; dans la pratique actuelle ce but est loin d'être atteint. Parmi les peuples qui jouissent d'un certain degré d'instruction puisée à l'école, nous sommes l'un de ceux qui, orthographiquement, écrivent le plus mal leur langue, et chose étonnante, les étrangers, les Allemands, par exemple, qui ont appris notre langue, l'écrivent souvent beaucoup plus correctement, sous le rapport de la forme du mot, que les Français eux-mêmes. Il y a différentes causes à cela, mais l'une des plus importantes, c'est que la méthode des dictées a, chez les Allemands, considérablement perdu de terrain; à tel titre que quelque fois, lorsqu'il nous tombait sous la main un élève orthographiant mal, nous pouvions le plus souvent constater que l'élève avait subi de force l'épreuve des dictées sous un maître français qui ne connaissait pas autre chose.

Qu'il nous soit permis, pour expliquer comment nous sommes arrivé à cette conclusion, d'entrer dans quelques détails sur la morphologie de notre langue ou de l'anglais, et d'exposer ensuite ce qui se passe dans l'esprit de l'enfant lorsqu'une dictée lui est faite.

L'enseignement de l'orthographe se présente sous deux faces :

1° La connaissance de la forme extérieure des mots, abstraction faite de leurs modifications grammaticales;

2° La connaissance de ces dernières modifications, qui s'opèrent plus essentiellement dans la finale du mot, et cela dans les articles, substantifs, adjectifs, pronoms, verbes et participes.

La connaissance de ces modifications exige, outre l'appui de la mémoire, essentiellement l'effort de l'intelligence; la connaissance de la partie morphologique formelle, au contraire, n'a besoin que du concours de la mémoire. C'est de ce dernier point que nous avons à nous occuper d'abord.

La connaissance de la forme extérieure des mots fait, nous le répétons, uniquement appel à la mémoire, du moins pour les élèves des écoles primaires, qui, dans l'ignorance d'autres langues et notamment dans l'ignorance des langues anciennes, ne peuvent puiser aux sources étymologiques l'explication de telle ou telle forme que le son seul ne peut justifier. Quand nous disons que c'est une affaire de pure mémoire, nous devons ajouter

encore que dans ce cas la mémoire n'est servie que par un seul de nos sens : la vue. En effet, nos auxiliaires ne peuvent être ni le goût, ni l'odorat, ni le toucher (du moins pour les voyants, car nous ne nous occupons pas ici des aveugles pour lesquels ce sens remplace la vue en cette circonstance); ce ne sera pas davantage l'ouïe, puisque le son ne correspond souvent que très imparfaitement à la forme.

Nous devons donc nous poser deux questions : les dictées orthographiques en général, et surtout les dictées telles qu'elles sont fréquemment faites, sont-elles en elles-mêmes propres à faire connaître l'orthographe? 2° quels sont les meilleurs moyens de parvenir à ce dernier but?

Nous répondons d'abord au premier point par une dénégation absolue. En effet, pourquoi faire essentiellement appel à l'ouïe qui, dans l'espèce, ne peut que nous tromper, et négliger la vue qui seule nous fournit une base, un appui efficace.

Voyons à cet égard ce qui se passe dans l'esprit de l'élève quand on fait une dictée. Nous ne voulons pas examiner si, dans le grand nombre de ces exercices, le maître fait toujours le meilleur choix, s'il ne tombe pas quelquefois sur un thème trop difficile, au-dessus de telle ou telle portée d'élèves; si de plus cette méthode ne favorise pas trop la routine; ce serait trop en faveur de notre thèse. Nous voulons admettre un instant que le choix est bon, quoiqu'en pareille matière il dût toujours être très bon. Eh bien, qu'arrive-t-il? L'élève qui entend le son, cherche naturellement à se faire une image du mot d'après ce son et à le transcrire en conséquence. Si le mot n'est point déjà familier à l'élève, et combien lui sont familiers, si l'écriture du mot est antiphonétique, il s'en suivra simplement que l'enfant se représentera une image fautive et conséquemment que la transcription sera erronée aussi. Prenons quelques exemples et nous ne voulons pas les choisir difficiles : « Les traits de la face; un habit teint; le champ est vert; le temps est clair et serein »; — que choisir de : très, très, trai, trait, traid, trais; de : fasse, face, phasse, phace; de : abi, abit, habi, habit; de : tin, tint, fins, tains, taint, tein, teins, teind, teint; de : chan, chant, chans, chants, champ, champs; de : ver, vair, vert, vers, verre; de : tan, tant, tans, tand, ten, tens, tend, tent, temp, temps; de : clerc, clère, clair, clairs, claire; de : serin, serein, serain, cerin, etc., etc. Pour l'enfant qui a vu une foule de lettres arbitraires pour lui s'adjoindre au mot dans plus d'une occasion, il peut, quant au son, s'abandonner à toutes les fantaisies, nous ne dirons pas orthographiques, mais à toutes les fantaisies d'écriture.

Maintenant n'oublions pas un travail qui s'opère dans le cerveau de

l'enfant, travail très vif, très actif; d'autant plus actif si le mot lui est entièrement inconnu et que par suite il le préoccupe davantage : l'impression produite, l'image qui s'y rattache se fixe dans la mémoire d'autant plus fortement qu'à cette image vient encore se joindre la représentation écrite, puisque, dans l'intervalle, l'élève aura transcrit l'image. Cette impression sur la mémoire est plus profonde qu'on ne le croit ; dans tous les cas elle est plus profonde que la correction qui succèdera. C'est une observation physiologique que je ne crains pas de voir infirmée par les hommes de l'art. La correction d'un mot mal écrit n'effacera pas la première empreinte ; elle produira une impression plus faible, parce qu'elle coûtera moins de peine à l'élève ; par conséquent elle disparaîtra de son souvenir, ou, si elle y laisse quelque chose, ce sera tout au plus pour y jeter quelque confusion entre les deux images, de sorte que l'enfant, à la première occasion, hésitera longtemps, et se décidant pour l'une ou l'autre forme un peu au hasard, il écrira comme il l'a déjà fait, ou de quelque autre manière fautive, peut-être aussi correctement, mais sans en avoir conscience ni certitude, quitte à se tromper encore à la prochaine occasion.

Ce que nous avançons ici sur l'effet des corrections ne saurait leur être appliqué ailleurs ; car ici, en prononçant dans les dictées des mots dont l'écriture est antiphonétique, nous avons nous-mêmes implanté une idée fautive et donné, par le son, le pas à l'ouïe, c'est-à-dire fait triompher la valeur phonétique, contraire à ce qui est, sur la vue, qui indique la forme réelle. Nous nous sommes donc, de gaieté de cœur, lancés sur les écueils, les récifs, et il n'est pas étonnant que notre esquif y ait échoué.

Aussi n'avons nous jamais bien pu comprendre une méthode, qui a cependant eu une certaine vogue et qui n'est pas encore, hélas ! entièrement hors de cours, mais fort en baisse cependant : la cacographie ! Rarement méthode ne s'est baptisée et condamnée elle-même avec plus de vérité. Cacographie, c'est bien en effet l'art d'apprendre à mal écrire. Que penser d'une méthode où l'on se met en peine de fausser l'esprit par des incorrections de langage, de tournure et de forme, pour avoir le plaisir de le ramener ensuite à l'expression vraie et légitime ? Quelle déplorable confusion ! A-t-on jamais songé, comme moyen régulier d'éducation, de mener à la vertu par le vice, de faire connaître et pratiquer ce dernier pour atteindre la première, de bien s'imprégner d'erreurs pour apprendre la vérité. Telle était pourtant la méthode que l'on a suivie ; l'on a érigé en principe l'avantage de donner de mauvais exemples et de les faire corriger ; l'on s'est flatté de la trompeuse et singulière espérance que l'esprit ne conserverait de souvenir que de ce dernier acte et perdrait

celui des formes incorrectes. Eh bien, à notre avis cette méthode est encore moins mauvaise que celle des dictées ; elle fournit du moins les formes toutes faites et n'entraîne pas au même degré, pour le cerveau de l'enfant, le travail actif par lequel il a reçu l'empreinte de l'image, lorsqu'il a dû (par une opération personnelle) lui-même se la représenter pour accommoder la forme au son. (A suivre.)

Procès-verbal des délibérations de la commission des études établie à Fribourg en 1848.

(Suite. — Voir numéro du 15 décembre 1867.)

SEANCE DU 24 JANVIER ¹

Présidence du Père Girard.

Une nouvelle discussion s'engage sur l'organisation et l'établissement de l'Ecole normale.

M. Pasquier insiste pour l'établissement de cette institution à la campagne.

M. Daguet oppose les difficultés qu'offre l'installation de l'Ecole normale à la campagne pour l'instruction des élèves.

La commission se réserve d'étudier encore la matière.

On aborde la question du gymnase.

Le P. Girard voudrait conserver le Collège sur ses antiques bases, moyennant une autre répartition des enseignements. Certaines branches pourraient être enseignées par objet. Mais les intérêts éducatifs et moraux demandent que l'enseignement se fasse par classe pour les langues et les branches principales. L'enseignement par objet a de graves inconvénients, dont le plus grave est celui de ne pas former des hommes.

M. Pasquier estime que le système par classe sacrifie l'élève au maître.

M. Daguet ne trouve pas que l'enseignement par classe eût une influence éducative considérable sur les élèves des Jésuites. Au point de vue de l'instruction, l'organisation laissait aussi à désirer. Un maître ne peut enseigner convenablement six ou sept branches. Les maîtres qui enseignent par objet sont aussi plus faciles à trouver que de bons maîtres de classe.

La majorité de la commission croit devoir ajourner encore la décision de cette question comme n'ayant pas encore été suffisamment approfondie.

On continue la discussion relative à l'Enseignement primaire.

¹ C'est par erreur que les dernières séances sont datées de février ; c'est janvier qu'il faut lire.

M. Daguet voudrait introduire les conférences de district et des conférences générales pour les instituteurs.

M. Pasquier les croit inutiles.

La majorité se prononce contre cette institution.

La question des méthodes est mise sur le tapis.

M. Daguet voudrait substituer à l'enseignement purement magistral (appelé par erreur simultané), l'enseignement *mixte*, c'est-à-dire combiné avec des moniteurs.

Le P. Girard approuve cette manière de voir. Mais il faut s'attendre à voir toute innovation scolaire combattue comme l'a été celle du vénérable Lasalle quand il fonda l'enseigne^mest *collectif* ou *simultané* substitué par lui à l'enseignement individuel. Lasalle fut persécuté 20 ans durant pour cette utile innovation.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Présidence du Père Girard.

La discussion continue sur l'organisation des Ecoles primaires.

Concernant les instituteurs, M. Berchtold voudrait leur interdire l'entrée des cabarets.

M. Daguet combat cette idée, qu'il trouve blessante pour les hommes enseignants, qu'on assimilerait à des interdits. Cette interdiction, d'ailleurs, est contraire au principe de la liberté individuelle.

La proposition tombe.

M. Daguet propose une pension ou au moins une indemnité pour les instituteurs hors de service.

M. Meyer, curé, fait observer que le système des pensions n'est pas démocratique.

M. Berchtold appuie l'idée d'une pension. Le vieux maître d'école allemand, Grossrieder, est mort sans secours après avoir enseigné pendant cinquante-deux ans.

La question d'incompatibilité est soulevée ensuite. Les places de chantre et de marguillier sont déclarées incompatibles.

Relativement aux peines disciplinaires, on décide de mettre au rang des peines anti-pédagogiques et inadmissibles par conséquent :

- 1° Les punitions d'un caractère ignominieux ;
- 2° Les châtimens corporels ;
- 3° Les peines ayant un caractère religieux et qui auraient ainsi pour effet de rendre la religion odieuse aux délinquants.

M. Daguet voudrait qu'un élève pût être définitivement renvoyé.

La commission ne veut pas poser le renvoi en principe.

L'usage du patois à l'Ecole fait l'objet d'une courte discussion. Il est interdit comme langue de l'Ecole et toléré comme moyen d'interprétation. (A suivre.)



Correspondances.

Chêne-Thônex, le 23 janvier 1868.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec plaisir votre dernier article sur la gymnastique; les réflexions de M. X. Ducotterd, en particulier, m'ont paru tout à fait justes et applicables à bon nombre de gens qui, chez nous comme ailleurs, ont des préjugés à l'égard de cet enseignement. Ces réflexions m'ont remis en mémoire ce mot d'un conseiller municipal à qui l'on proposait d'établir un gymnase dans sa commune et qui s'y refusa alléguant que les enfants *faisaient assez de gymnastique sur les barrières de la place.*

Evidemment, si cette commune se trouve aujourd'hui dotée d'un gymnase modèle, ce n'est pas à cet honorable conseiller qu'elle le doit, mais bien au bon sens et à la persévérance de quelques citoyens dévoués.

Jusqu'à présent, dans notre canton, l'enseignement de la gymnastique n'a été que facultatif et donné seulement dans les écoles de Genève et de Carouge. Mais, l'automne dernier, le Département de l'instruction publique ayant eu l'heureuse idée d'inviter les instituteurs primaires à suivre un cours sur cette branche, je dois dire que la plupart de ceux qui y ont assisté, plus éclairés sur la valeur et la portée d'un tel enseignement, ont dès lors cherché à l'introduire dans leurs classes.

En outre, plusieurs municipalités, celles de Chêne, de Veyrier, de Rusin, de Cologny, entre autres, ont porté à leur budget la somme nécessaire pour l'acquisition de quelques engins, et l'on peut espérer que cet exemple sera suivi.

S'il est juste d'adresser ici des remerciements à l'autorité scolaire pour son initiative, et aux communes pour les sacrifices qu'elles s'imposent en vue de populariser l'enseignement si utile de la gymnastique, nous ne pouvons oublier les efforts faits dans le même but par notre ami, M. David, professeur à Carouge. C'est à lui qu'était dévolue la tâche d'exposer aux régents primaires la méthode qu'il pratique avec tant de succès, et l'on peut dire qu'il s'en est acquitté à la satisfaction générale.

M. David est l'auteur d'un *Manuel de gymnastique à l'usage des garçons.* Ce petit ouvrage, de 90 pages environ, me semble renfermer tout ce qui est essentiel pour un enseignement élémentaire, tel, du reste, qu'il peut être

donné dans nos écoles ; il ne s'y trouve pas de théorie proprement dite, mais seulement l'indication des divers mouvements ou exercices à faire exécuter par les élèves.

Je crois pouvoir vous annoncer que le même auteur prépare en ce moment un second manuel traitant de la gymnastique des jeunes filles. Si quelque chose peut recommander au public cette nouvelle publication, c'est assurément le nombre toujours croissant des élèves des deux sexes qui fréquentent les leçons de M. David ; il prouve que les parents ont en l'habileté du professeur une confiance que des résultats plus d'une fois reconnus et appréciés justifient d'ailleurs pleinement.

Veillez donc, Monsieur le rédacteur, si vous le jugez à propos, signaler à vos abonnés l'existence du *Manuel* de M. David. Comme il est abrégé et rendu portatif, ce volume sera bien accueilli, j'en suis certain, par ceux de nos collègues qui ne le connaissent pas encore.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'assurance de mon dévouement.

JEAN PELLETIER.

Du Jura bernois, février 1868.

Les Valaisans regrettent de n'être pas mieux représentés dans votre journal. C'est aussi assez notre cas à nous Jurassiens. Nous avons cependant, dans notre corps enseignant et à la tête de nos établissements, des hommes instruits qui pourraient vous tenir au courant de notre vie scolaire d'une manière plus suivie. Il a été question, à ce qu'il paraît, de convoquer une réunion à Tavannes pour s'occuper de questions diverses. On a même parlé de la création d'un organe spécial pour le Jura. Il paraît qu'on y a renoncé et on a bien fait. Nous croyons préférable de coopérer activement à la Revue centrale.

L'unité du corps enseignant de la Suisse romande a été fondée. Toute publication partielle ne peut, en diminuant nos ressources, qu'affaiblir ce lien commun, la fédération intellectuelle et organique des instituteurs. Séparés, nous sommes peu de chose ; réunis, nous sommes un corps respectable et imposant.

La fondation d'un journal local n'aurait eu qu'une seule raison d'être : l'absence d'exercices pratiques. Dès que l'*Educateur* se propose d'entrer dans cette voie, nous avouons ne pas comprendre l'opportunité ni les avantages d'une feuille locale ¹.

N.-B. — Postérieurement à la réception des lignes qu'on vient de lire,

¹ L'*Educateur* commencera la publication d'une partie pratique dès qu'il aura publié certains articles qui attendent depuis longtemps la publicité promise.

l'Éducateur a reçu une circulaire du Comité central des instituteurs du Jura, signée Fromageat, président, et Friche, secrétaire, de laquelle il résulte que le Jura prend le plus vif intérêt à la prochaine réunion fédérale à Lausanne et à l'exposition qui en sera le complément très instructif et salutaire. Il n'y a donc plus à craindre de décentralisation, ni de relâchement du lien qui s'est établi entre toutes les parties du corps enseignant romand.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

La Commission spéciale chargée d'organiser l'*exposition scolaire* de Lausanne (voir la circulaire relative à celle-ci, n° du 1^{er} février) est composée comme suit :

a) Membres nommés par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud :

MM. DUFOUR, Louis, professeur de physique à l'Académie ;
CUÉNOUD, professeur de mathématiques à l'École moyenne ;
BOCION, peintre, maître de dessin aux Ecoles normales et à l'École moyenne ;

b) Membres nommés par le Comité directeur de la Société :

MM. BESANÇON, professeur au Collège cantonal, vice-président du Comité central ;
BLANCHOU, instituteur, président du Comité cantonal vaudois ;
HIRZEL, directeur de l'Asile des aveugles ;

c) Les trois inspecteurs des écoles du canton de Vaud :

MM. HENCHOZ-DELOES, à Aigle ; LUQUIENS, à Yverdon ; et ROUX, à Mont-la-Ville.

Les Commissaires des autres cantons qui participeront à l'exposition ne sont pas encore nommés ; du moins le Comité directeur n'en a pas été avisé. Sitôt leur nomination connue elle sera aussi annoncée.

Plusieurs demandes de participation à l'exposition ont été faites par des éditeurs et des chefs d'établissements d'éducation et accueillies avec empressement par le Comité directeur.

Par contre, le Département de l'instruction publique du canton du Valais a annoncé qu'il s'abstiendrait d'y prendre part, par la raison « qu'il n'est pas en mesure, pour le moment, de recueillir des éléments suffisants pour une telle exposition, attendu qu'à son avis les objets à exposer doivent présenter une amélioration marquée à ce qui est généralement connu. »

N.B. — Les *chœurs* composés pour la prochaine réunion de Lausanne sont sous presse. Ils seront expédiés avec le prochain numéro.

Le Comité directeur.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — L'histoire abrégée de la Confédération suisse, à l'usage des écoles primaires, par A. Daguët, est sortie, il y a 15 jours, des presses de MM. Wolfrath et Metzner, imprimeurs à Neuchâtel. On en trouve

des exemplaires cartonnés chez l'éditeur, M. Delachaux, et chez les principaux libraires, au prix de 80 centimes. Dans une préface adressée aux instituteurs et aux enfants des écoles, l'auteur sollicite les observations critiques des premiers et exhorte les seconds à bien étudier son petit livre, où ils trouveront, dit-il, tout ce qu'il y a de plus essentiel à savoir dans l'histoire de leur patrie.

Un des premiers jours qui ont suivi la publication, M. D. a reçu de la Chaux-de-Fonds, 18 février, la lettre suivante :

Monsieur,

« Je viens de parcourir votre abrégé et vous me permettrez de vous dire quel plaisir j'ai eu à y trouver la clarté et la précision unies au charme du style et n'excluant cependant pas quelques détails précieux et instructifs.

» Quoique ne faisant pas partie du corps enseignant, auquel vous faites appel dans votre préface, je prends cependant la liberté de vous signaler, page 91, ligne 13, ce que je crois une faute d'impression : l'*Escalade* y a la date du 21 décembre 1602. A Genève, on célèbre cette fête le douze décembre. »

Une Genevoise.

En remerciant sa correspondante anonyme, M. D. ne fait aucune difficulté d'avouer que la date critiquée du 21 décembre n'est point une faute d'impression, ni un *lapsus calami*, mais une simple reproduction de la date erronée qu'il a assignée à cet événement mémorable, soit dans l'abrégé plus étendu qu'il a publié pour les écoles secondaires et les collèges, soit dans le grand ouvrage in-8°, destiné aux professeurs et au grand public, et dont la 6^e édition a paru à Lausanne, en 1865. M. Monnard, dans son *Histoire de la Confédération* (XII^e volume, p. 301), place également l'Escalade dans la nuit du 21 décembre « la plus longue de l'année » dit-il.

VAUD. — Quoique s'occupant spécialement de l'instruction populaire, l'*Educateur* s'intéresse aussi à l'instruction supérieure, dont l'influence sur l'enseignement des autres degrés est incontestable. D'ailleurs l'instruction publique est une comme l'esprit humain. Nous consacrerons donc un examen spécial à la question soulevée par M. Rambert, professeur à l'Ecole polytechnique, et relative au perfectionnement de l'enseignement supérieur dans le canton de Vaud.

FRIBOURG. — M. Alexis Bourqui, professeur au collège de Fribourg et ancien secrétaire de la direction de l'Éducation, a été élu professeur d'histoire, de géographie et de français au Collège de Délémont. M. Bourqui, on doit se le rappeler, est un des meilleurs collaborateurs qu'ait eus l'*Educateur* pendant que la feuille paraissait à Fribourg. Nous espérons qu'à Délémont comme à Fribourg il voudra bien nous favoriser de sa précieuse collaboration. Quant aux motifs qui portent tant d'hommes de mérite et attachés à leur pays à quitter Fribourg pour offrir à d'autres cantons le tribut de leurs talents et de leurs connaissances, ils sont de telle nature que, pour ne pas être accusé de faire de la passion, l'*Educateur* s'abstiendra de les analyser. Il faut laisser ce soin aux feuilles politiques.

BELGIQUE ET SUISSE. — Il y a trois ans qu'il s'est formé dans ce pays une *Ligue de l'enseignement*, dont les fondateurs avaient eu soin de rédiger le programme en français et en allemand. Une section flamande fut instituée,

et en gage de la sympathie qui animait les instituteurs de langue française pour leurs frères de langue flamande, on décida la rédaction d'un catalogue de livres flamands propres à former une bonne bibliothèque populaire. Mais, sous prétexte que les *membres flamingants de la ligue y jouent un rôle secondaire*, la section flamande s'est dissoute. Le journal flamingant, la *Tœkomst*, pose en fait qu'une association de Flamands et de Wallons est impossible et ne croit pas à la viabilité d'une fédération des instituteurs belges.

Le *Progrès*, de Bruxelles, exprime avec raison le sentiment pénible que lui fait éprouver cette déclaration. Des dissentiments de cette nature sont en effet graves et dangereux. La Belgique ne peut être forte et se maintenir indépendante que par l'union de tous ses enfants. C'est le langage que nous tenons en Suisse toutes les fois qu'il est question de dissentiments entre les Allemands et les Welsches. Et, comme le disait si bien M. Ruffy, le nouveau Conseiller fédéral, dans ses touchants adieux au canton de Vaud, que serait ce pays, que serait la Suisse romande sans la Suisse allemande ? Un fragment d'un grand empire, et alors, adieu la belle devise vaudoise : *Liberté et patrie !*

Nous regrettons extrêmement de voir les instituteurs flamands se séparer des wallons et nous en prenons occasion de prêcher à nos compatriotes propres, des deux ou trois langues, *l'union quand même*. Nous, Suisses français, qui ne sommes que 500,000 en regard des Allemands, qui forment les 7/10 de la population totale, nous nous sentons souvent subordonnés et nous ne sommes pas toujours traités par eux avec les égards nécessaires entre hommes et peuples libres. Mais nous regarderions comme un malheur et comme un crime de lèse-nation la tendance à la séparation par langue.

Quand les Flamands parlent de subordination, nous avons de la peine à les comprendre. Ne sont-ils pas au nombre de deux millions, nous ne dirons pas *contre*, mais *en regard* de deux millions environ de Wallons, et s'ils n'ont pas la même langue, ils ne sont pas, comme nous, de confession différente. Ne vous séparez pas de vos frères Wallons, dirons-nous aux descendants de Jaques Artewelde et aux concitoyens d'Henri Conscience, le patriotique et sublime auteur du *Lion de Flandres*. L'union seule peut vous donner de la force, faire réussir votre œuvre et sauver le pays.

A. DAGUET.

Correspondance du journal.

L'*Educateur* a reçu une poésie sur l'*Enfance*, dans laquelle il y a quelques bons vers; mais, en somme, la pensée n'en est pas assez neuve et la versification trop prosaïque pour qu'on puisse lui faire les honneurs de l'impression. Ce n'est pas la première fois que nous recevons des envois de ce genre et que nous sommes réduits à dire avec l'ancien législateur du Parnasse :

« Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose ? »

La prose, il est vrai, n'est pas toujours plus aisée à aligner que les vers. Mais quand on traite un sujet didactique, il y a plus de chance d'être accueilli et lu avec profit.

La conférence pédagogique du district de Lavaux est restée dans son rôle et nous a envoyé un mémoire intitulé : *Causes qui nuisent au développement de la langue maternelle*. Nous publierons ce mémoire sitôt après la publication de deux études sur la langue qui ont le pas sur le mémoire de Lavaux reçu plus récemment,

C'est avec regret aussi que nous nous voyons obligés de remettre encore à plus tard le compte-rendu de l'excellente et remarquable méthode de M. Wacquezlalo, de Lille en Flandre, intitulé : *Exposé du plan d'un enseignement primaire basé sur l'analyse*. Mais cet ouvrage, ainsi que celui qui le complète et qui est intitulé : *M. Curieux*, méritent autre chose qu'une récénsion rapide.

D'autres articles, entr'autres la solution des *questions d'histoire et de géographie* posées dans notre numéro du 1^{er} février, et une poésie sur l'*Ecole*, qui devaient paraître dans ce numéro, n'ont pu y entrer et sont réservés pour le suivant.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

PLACE AU CONCOURS

Le maître enseignant au progymnase de Neuveville, canton de Berne, la langue française, l'histoire et la géographie, ayant demandé et obtenu sa démission, sa place est mise au concours et les aspirants sont invités à se faire inscrire auprès du président de la commission de l'établissement jusqu'au 31 mars prochain, en lui adressant en même temps tous certificats et pièces à l'appui de leur candidature. — Le nombre des heures de leçons est de 35 par semaine, dont 23 de français, 6 d'histoire et 6 de géographie, et le traitement de 2520 fr. par an. — A mérite égal, la connaissance de la langue allemande sera un motif de préférence dans le choix à faire. — Le maître pourra être astreint à remplacer momentanément ses collègues malades ou absents, sans rétribution pour cela. — Un examen pourra être exigé. — L'entrée en fonctions est fixée au 1^{er} mai prochain. — La durée des vacances est de huit semaines par an.

Neuveville, le 20 février 1868.

Au nom de la commission du progymnase :

Le secrétaire,
GIBOLLET.

AVIS. La place d'instituteur de l'école des garçons de l'Eglise libre de Lausanne est à repourvoir par suite de décès du titulaire. — Fonctions : *trente-trois* heures de leçons par semaine. — Traitement : 1^o Douze-cents francs par an; 2^o Trente cent. par enfant et par mois plein, de l'écolage payé par les élèves; 3^o Si, sur la proposition du conseil d'Eglise, il convenait à l'instituteur nommé de diriger le chant dans les cultes, il recevrait un supplément de traitement de cent fr. au moins; 4^o Un bon logement.

Le conseil d'Eglise désire trouver un instituteur qui ait déjà quelque expérience et qui soit animé d'un esprit chrétien.

Adresser par écrit les demandes d'inscription avant le 10 mars, à M. le pasteur Scholl, au Maupas, à M. le professeur Tzaut, St-Roch, 3, ou à M. le ministre Voruz, aux Terreaux, à Lausanne.

AVIS. On peut se procurer, en s'adressant *franco* à M. ESTOPPEY, gérant de l'*Educateur*, à Lausanne : 1^o Les années 1865, 1866 et 1867 de ce journal, formant trois beaux volumes, de 400 pages chacun, brochés, au prix de 6 fr. pour un seul volume et de 16 francs les trois ensemble; — 2^o Le *Congrès scolaire de Fribourg*, soit le Rapport sur la deuxième session de l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande, réunis le 6 août 1866, publié par décision de l'assemblée. Brochure de 72 grandes pages compactes. Prix 75 centimes.

LA SUISSE

ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE

TOUS LES SAMEDIS

un numéro ou livraison de huit pages in-4, sur deux colonnes

illustré de gravures dans le texte et contenant la matière de 32 pages in-12.

PRIX DE L'ABONNEMENT: HUIT FRANCS PAR AN.

Les amis de notre *littérature nationale* qui ne sont point encore abonnés au journal *La Suisse*, et qui seraient disposés à favoriser notre entreprise, sont priés de nous retourner au plus tôt, avec leur signature, le présent bulletin de souscription.

Les 30 numéros parus dès le 1^{er} juin au 31 décembre 1867

forment un beau volume de 270 pages in-4 contenant la matière de 4000 pages in-12.

PRIX: 5 FRANCS.

FORMULE DE SOUSCRIPTION

*Le soussigné déclare s'abonner pour l'année 1868 au journal **La Suisse** s'engage à en payer le remboursement aux conditions de ce prospectus.*

Noms, prénoms,

adresse du souscripteur.

Plier ce bulletin, le mettre sous enveloppe et l'envoyer franco par la poste à l'adresse de

S. BLANC, libraire,

LAUSANNE

GRAVURE DU JOURNAL LA SUISSE

(Voir le n° 29 du 12 décembre.)



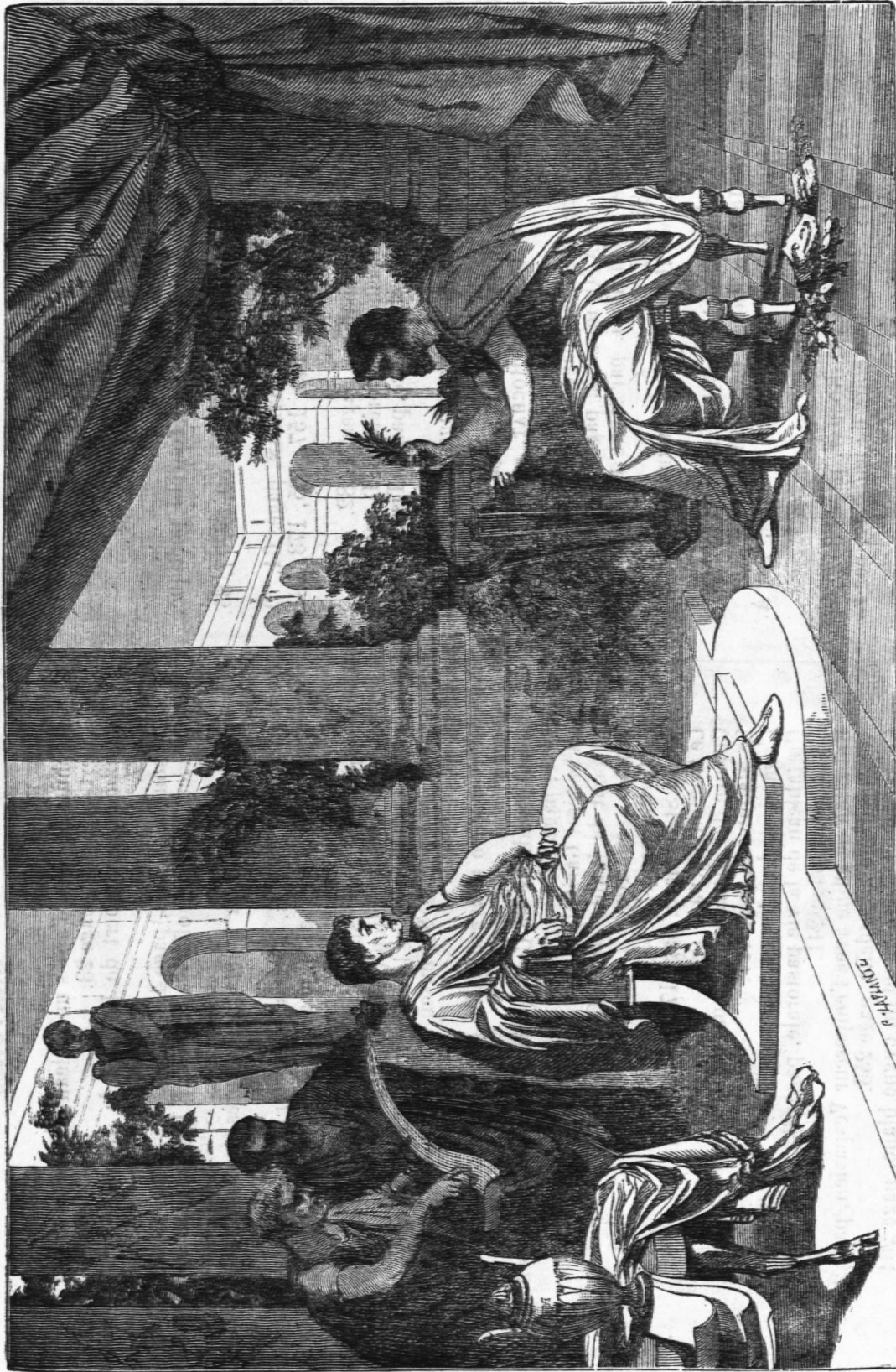
G. EM. MATTHIS, COM. & EXC.

Voyage d'une hirondelle.

LA SUISSE

GRAVURE DU JOURNAL LA SUISSE

(Voir le n° 28 du 14 décembre.)



Entretien de Pline avec l'empereur Vespasien.

des principaux articles et des gravures contenus dans ce volume.

TEXTE

- Au lecteur, B. DUSSAUD, page 3.
 La Suisse à l'Exposition universelle, par AUG. PLANCHE, pages 4, 50, 61, 69, 96, 105, 127, 150, 175, 237, 245.
 La peinture suisse à l'exposition, page 25.
 Les cygnes du lac noir, par V. TISSOT, pages 20, 36.
 Albert de Haller, par DUSSAUD, pages 22, 40.
 Concours de poésie, pages 24, 37. — Tournoi poétique, page 244.
 Les Suisses à l'étranger. Colonie de Chabag, p. 50, 62, 77, 85.
 Un chapitre de la Gruyère, pages 51, 81.
 Le Manoir de Vert-Clos, par MÉNIL CATALAN, pages 64, 70, 79, 93, 101, 109, 119, 125, 133, 141, 149, 157, 165, 173, 181, 189, 197, 213, 222, 229, 237.
 L'héritage d'un chasseur de chamois, pages 71, 82.
 Les inondations et le reboisement des forêts, B. D., page 112.
 La chanson du notaire, récit champêtre, par V. TISSOT, pages 99, 102, 114.
 Le travail et la santé, par A. RIANT, pages 121, 129, 135, 144, 153.
 Werdenberg, légende et histoire, 122, 147, 186.
 Le pré enchante, par A. CLÉMENT-ROCHAT, pages 124, 130, 136, 146, 154.
 Fragment d'un voyage en Suisse, pages 160, 168.
 Sépultures antiques, par A. QUIQUÈREZ, pages 171, 179.
 L'ouvrier autrefois et aujourd'hui, par MENU DE ST-MESNIN, pages 162, 170, 178, 185, 191.
 Plantes et animaux, par H. DE LA BRANCHÈRE, pages 192, 199, 207, 225.
 Précis sur le système agricole de M. Ville, pages 217, 223.
 Lettres inédites de Jean de Muller, pages 234, 242.
 La requête enfantine, épisode des guerres de 1799, par A. ZINK, pages 219, 226.
 Le baron de Grenus, par A. ZINK, page 202.
 La voix de l'hiver, par A. CLÉMENT-ROCHAT, page 235.
 L'inconnue, page 231; Méry, souvenirs de jeunesse, par E. DE PERLY, page 203, 210.
 Excursion dans l'Asie-Mineure, par L. CHARDON, page 248.
 Les Suisses en Roumanie, par L. GAUTHIER, page 251, 253.
 Plaine l'Ancien, par L. FREUTER, page 248.
 Poésies diverses.

GRAVURES

- J.-G. Escher, page 9.
 La chute du vice, d'après un tableau de Werner, page 13.
 Albert de Haller, page 23.
 Monument de Albert de Haller à la Waldeck près Berne, page 27.
 Le nouveau Glaris, page 41.
 Service de table offert au général Dufour par le Conseil fédéral, page 43.
 Le départ pour la montagne, d'après un tableau d'E. Girardet, page 55.
 Le général Jomini, d'après le tableau de Gleyre, page 65.
 Une halte de chasseurs, page 73.
 Le château d'Avenenberg, page 89.
 Scène représentée sur le dossier du sofa exposé par M. Sørensen à l'Exposition de Paris, page 97.
 Scène représentée sur le siège du même sofa, page 105.
 Lit exposé par M. Sørensen à l'Exposition de Paris, page 113.
 Arrivée d'un nouveau bailli dans le pays de Werdenberg, page 123.
 Derniers adieux de Calvin aux seigneurs et aux syndics de Genève, page 137.
 Le général Garibaldi, page 145.
 Le pont du Diable, page 161.
 Fluelen, page 168.
 Le Grütli, page 169.
 Grand St-Bernard, page 177.
 Le troglodyte, page 193.
 Culture des champignons, page 201.
 Le Staubach, page 217.
 L'agami gardant les poules, page 225.
 Un tableau de la vie pastorale, page 233.
 Le bambou, page 241.
 Entretien de Pline avec l'empereur Vespasien, page 245.
 Voyage d'une hirondelle, page 253.
 Combat du cygne noir et du cygne blanc, page 264.
 Monaco, page 265.